



Maires 41

ASSOCIATION DES MAIRES
DE LOIR-ET-CHER

RAPPORT DU TRESORIER

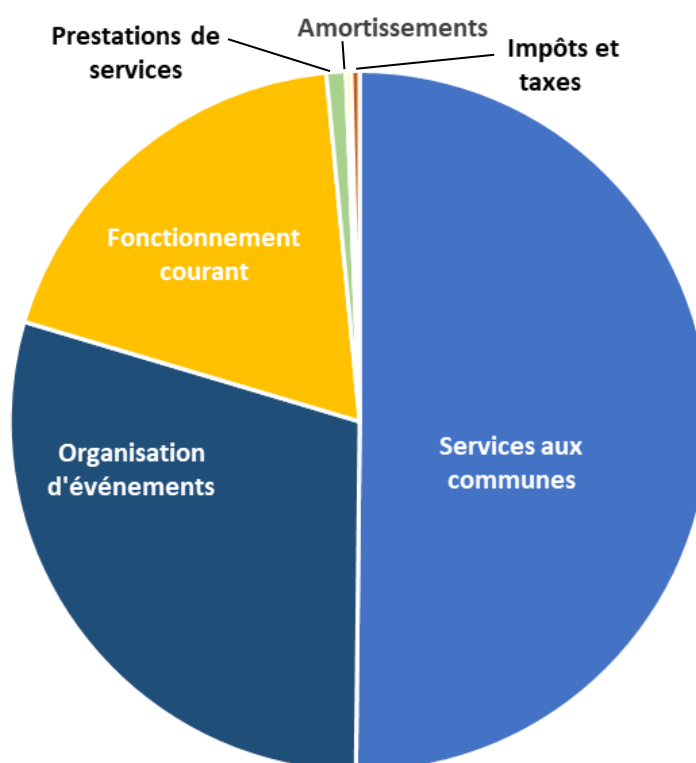
Janvier à décembre 2022

COMPTES ANNUELS 2022

➤ Le bilan des charges 2022

Le total des charges relatives à la gestion courante de l'association s'élève en 2022 à 385 777 €, contre 345 801 € en 2021.

CHARGES 2022	MONTANT 2021	%	MONTANT 2022	%
Services aux communes	155 000 €	44,82	193 556 €	50,17
Organisation d'événements	95 658 €	27,66	113 500 €	29,42
Fonctionnement courant	88 444 €	25,58	72 825 €	18,88
Prestations de services	4 409 €	1,28	3 465 €	0,90
Amortissements	1 220 €	0,35	950 €	0,25
Impôts et taxes	1 070 €	0,31	1 481 €	0,38
TOTAUX	345 801 €	100	385 777 €	100



Il est à noter une augmentation significative des dépenses liées à l'organisation d'événements en raison de :

- la tenue du Congrès des Maires en présentiel, à la Halle aux Grains, sous une forme combinée avec le Carrefour des Territoires, après deux années marquées par l'absence de manifestation de cette ampleur ;
- l'organisation, pour la première fois, du Salon des Maires et des Collectivités sur deux journées, les 22 et 23 juin 2022, qui a rassemblé le Carrefour des Territoires et le Congrès des Maires, générant un volume de dépenses plus important qu'habituellement.

Il convient de préciser dès à présent que cette augmentation notable des charges liées à l'organisation du Salon des Maires et des Collectivités s'équilibre avec les recettes liées à l'événement.

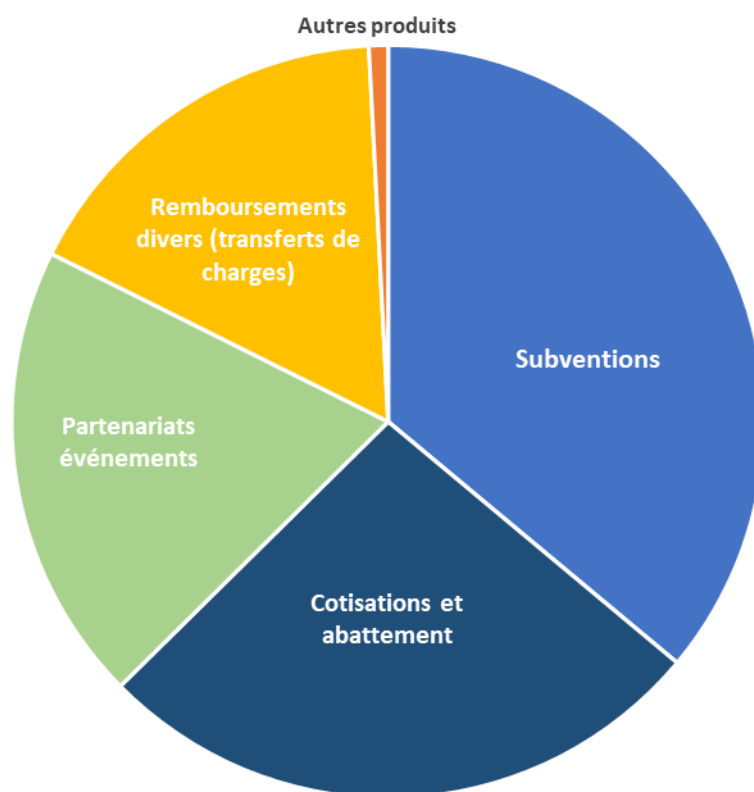
Les « services aux communes » représentent les « prestations » de services – objet social de l'association. Ils incluent à ce titre les salaires et charges salariales des collaboratrices, en charge des missions de gestion administrative et financière, de conseils juridiques délivrés à nos adhérents, d'organisation des réunions de formation et d'information, et d'animation de l'association par l'organisation des divers événements.

Ces charges sont en augmentation en 2022 par rapport à 2021 en raison d'un renfort ponctuel de l'équipe afin de faire face aux missions croissantes de l'association et aux attentes des élus.

➤ Le bilan des produits 2022

Le total des produits liés à la gestion courante de l'association s'élève en 2022 à 395 318 €, contre 398 535 € en 2021.

PRODUITS 2022	MONTANT 2021	%	MONTANT 2022	%
Subventions	143 043 €	35,89	142 573 €	36,07
Cotisations et abattement	101 731 €	25,53	104 906 €	26,54
Partenariats événements	13 000 €	3,26	78 100 €	19,76
Remboursements divers (transferts de charges)	138 842 €	34,84	66 485 €	16,82
Autres produits	1 299 €	0,33	3 254 €	0,82
Renouvellement Conseils municipaux	620 €	0,16	0 €	
TOTAUX	398 535 €	100	395 318 €	100
RESULTAT	52 734 €		9 541 €	



L'année 2022 est marquée par des recettes très légèrement inférieures à l'année précédente. Néanmoins, l'analyse plus précise des produits 2022 fait apparaître deux éléments marquants :

- une nette augmentation des recettes liées aux « partenariats et événements » qui s'explique par l'organisation du Salon des Maires et des Collectivités des 22 et 23 juin. La réservation des espaces-stands sur le salon des partenaires pour deux journées a généré des recettes supplémentaires, qui permettent de couvrir les dépenses afférentes à l'organisation d'un tel événement, et ce après deux années de crise sanitaire marquées par l'absence de manifestation de cette ampleur.
- une baisse très importante des remboursements divers correspondant aux transferts de charges liés principalement à la formation. En effet, la réforme du Droit individuel à la formation des élus (DIFE) du 20 janvier 2021, entrée en vigueur le 21 juillet 2021, a produit pleinement ses effets en 2022 avec une très significative diminution des recettes de formation liées au DIFE. A la suite de cette réforme, les droits annuels des élus dans le cadre du DIFE sont passés de 2 000 € à 400 €.

➤ Un investissement exceptionnel en 2022

En 2022, les instances de l'Association des Maires ont décidé de financer deux applications afin d'accompagner les adhérents dans la transformation numérique des collectivités et l'évolution des outils de communication. L'Association des Maires a ainsi pris en charge le développement et la mise à disposition gratuite de deux applications mobiles :

- l'application IntraMuros qui est un dispositif de communication privilégié entre les collectivités et leurs administrés,
- l'application mobile Maires41 visant à faciliter l'accès aux services de l'association pour les adhérents.

Le financement de ces deux outils à destination des collectivités a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan France Relance. Le reste à charge est financé par les fonds propres de l'association conformément aux décisions du bureau et du conseil d'administration. Cet investissement ponctuel s'étale sur 24 mois à compter de mars 2022.

Pour 2022, le reste à charge pour le financement des deux applications s'élève à 22 035 €.

Après déduction des 9 541 € d'excédent sur le fonctionnement courant de l'année, le résultat net de l'exercice 2022 est ainsi de – 12 494 € qui seront repris sur les réserves antérieures de l'association.

Accompagnement des collectivités dans la transition numérique mise à disposition de 2 applications (sur 24 mois)	
<i>Coût Maires41 et IntraMuros (dot. amort. sur immob incorporelles)</i>	59 273 €
<i>Subvention France Relance (produit exceptionnel)</i>	37 238 €
RESULTAT	-22 035 €
RESULTAT NET	-12 494 €

Reprise sur les réserves antérieures